

# La réforme du code de la nationalité belge

8 février 2013 - Bruxelles (ULB)

## Présentation :

Annoncée depuis plusieurs années, la réforme du Code de la nationalité belge est mise en œuvre par la récente loi du 4 décembre 2012 (MB, 14 décembre 2012), et entre en vigueur, pour l'essentiel de ses dispositions, le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cette loi, qui devra être assortie d'un arrêté royal, modifie en profondeur les conditions d'acquisition de la nationalité, ainsi que la procédure, en vue de rendre l'acquisition de la nationalité belge neutre du point de vue de l'immigration. Certains aspects en matière d'attribution sont également modifiés.

La réforme définit un certain nombre de notions qui étaient auparavant sujettes à interprétation. Elle uniformise les procédures, restaure le critère d'intégration, limite la procédure de naturalisation aux mérites, et élargit les hypothèses de déchéance de nationalité.

Dans le cadre d'une demi-journée de formation, nous proposons d'étudier les différents éléments de la réforme et certains de ses enjeux.

Cette formation s'adresse aux praticiens, travailleurs, sociaux, administrations, ou toute personne déjà familiarisée avec cette matière.

## Programme :

- 9 h 00 :** Mot d'accueil  
*Isabelle Doyen, directrice ADDE asbl*
- 9 h 10 :** Introduction à la réforme, et modifications en matière d'attribution de la nationalité  
*Caroline Apers, juriste ADDE asbl*
- 9 h 40 :** Modification des conditions et procédures d'acquisition  
*Bernadette Renauld, référendaire à la Cour constitutionnelle*
- 10 h 40 :** Questions et réponses
- 11 h 00 :** Pause-café
- 11 h 30 :** Perte et recouvrement de la nationalité  
*Pascal Vanwelde, avocat*
- 12 h 00 :** Réflexions sur l'évolution du concept d'intégration dans le Code  
*Marie Doutrepoint, avocate, assistante FUSL*
- 12 h 30 :** Questions et réponses
- 13 h 00 :** Fin des travaux

## Informations pratiques :

### Lieu de la formation :

ULB - Salle Dupréel, Bâtiment S - 1<sup>er</sup> étage  
44, avenue Jeanne - 1050 Bruxelles

### Accès

Tram : 23, 24, 94 (arrêt Cambre-Étoile) 25, 94 (arrêt Jeanne)  
Bus: 71 (arrêt Jeanne) 72 (arrêt ULB)

### Horaire :

9 h à 13 h 00

Les **droits d'inscription** pour la matinée de formation s'élèvent à 40 € (fardes de documentation incluse).

Les personnes abonnées en 2012 à la Revue du droit des étrangers bénéficient d'une réduction de 5 €, les avocats stagiaires et les services sociaux-asbl d'une réduction de 10 €, les étudiants d'une réduction de 15 €.

**L'Institut de formation judiciaire prend en charge les frais d'inscription des magistrats et stagiaires judiciaires pour autant qu'ils soient effectivement présents à la formation.**

**La formation est agréée par l'OBFG à raison de 4 points.**

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

### Contact :

rue du Boulet, 22  
1000 Bruxelles  
Tél : 02/ 227 42 42  
Fax : 02/ 227 42 44  
Email : [mariella.simioni@adde.be](mailto:mariella.simioni@adde.be)  
[www.adde.be](http://www.adde.be)